

**[OBSERVATOIRE DU NUCLEAIRE]
DÉCHETS RADIOACTIFS IMMERGÉS
DANS L'ATLANTIQUE :
L'OBSERVATOIRE DU NUCLÉAIRE
PUBLIE UN DOCUMENT ACCABLANT
POUR L'INDUSTRIE NUCLÉAIRE**

Observatoire du nucléaire -

<https://www.observatoire-du-nucleaire.org>

Communiqué du jeudi 17 juillet 2025

RAPPEL : **si vous souhaitez me contacter**, merci de le faire sur mon mail stephane.lhomme@wanadoo.fr et non sur le mail de la liste @rezo-citoyen car alors je dois faire plusieurs manipulations pour récupérer le message.

**Déchets radioactifs immergés dans
l'Atlantique : l'Observatoire du
nucléaire publie un document
accablant pour l'industrie
nucléaire**

[Voir le document](#)



Photo extraite du document rendu public

Alors qu'une mission scientifique du CNRS a annoncé **vendredi 4**

juillet 2025 avoir détecté la présence d'environ 3000 fûts de déchets radioactifs immergés dans l'océan Atlantique, l'**Observatoire du nucléaire** publie un document exceptionnel totalement accablant pour l'industrie nucléaire européenne et particulièrement française.

Il s'agit d'un rapport de l'ENEA (Agence européenne pour l'énergie nucléaire), structure affiliée à l'OCDE, qui rend compte de façon extrêmement détaillée d'une initiative pompeusement baptisée "**Opération d'évacuation de déchets radioactifs dans l'océan Atlantique**" qui a eu lieu en 1967 et qui a royalement consisté... à jeter par dessus bord 35 790 fûts de déchets radioactifs, dont 31 596 venant de France.

Ces derniers ont été conditionnés sur le site nucléaire de **Marcoule** (Gard), transportés par la société **Transnucléaire** (devenue par la suite **Cogéma Logistics**, puis **Areva TN**, et aujourd'hui **Orano NCS**) à travers la France jusqu'au port de **Cherbourg** (Manche) pour être chargés sur le navire de transport le **TOPAZ** qui a effectué 5 voyages que l'on peut qualifier de crimes contre le vivant.

Au fil des 76 pages de ce rapport, on constate avec stupéfaction une alternance de détails supposés attester de supposées "compétences" qui auraient été mises en œuvre lors de cette opération, et de **remarques désinvoltes ou carrément ridicules**.

On notera sans peine **l'arrogance (toujours de mise aujourd'hui)** des représentants de l'industrie nucléaire qui, au fil des pages du document, se gargarisent du "**grand succès**" de cette opération qui consistait juste... à **jeter par-dessus bord des milliers de fûts de déchets radioactifs**. Un formidable "exploit".

En page 59, on peut même lire que "*Des bases solides sont*

désormais établies pour permettre la réalisation d'opérations semblables, dans l'avenir, par des pays qui ont à faire face à des problèmes d'évacuation de déchets solides." **C'est d'ailleurs ce qui s'est hélas produit, massivement, jusqu'en 1993. A ce jour, aucun des criminels (industriels et politiques) responsables de ces opérations n'a été inquiété.**

En annexe, des calculs scientifiques basés sur des données subjectives et hypothétiques sont de toute évidence mis en exergue pour **donner une apparence "responsable" à une opération pourtant parfaitement injustifiable.**

On trouvera finalement en dernière page le certificat de décontamination du TOPAZ, **contresigné par le chef du service de protection contre les rayonnements (SPR) du centre de La Hague du CEA** (Commissariat à l'énergie atomique), preuve supplémentaire de la prétention ridicule de l'industrie nucléaire à préserver le vivant... en le contaminant.

ATTENTION : il convient de ne pas considérer ce document comme le témoignage historique de méthodes n'ayant plus cours et aux conséquences négligeables. En effet :

- si le document prétend que les fûts immergés ne contenaient que des déchets de moyenne activité, personne n'est obligé de croire **les affirmations venues d'une industrie qui n'a eu de cesse de mentir et qui ment plus que jamais aujourd'hui encore.** A titre d'exemple, on rappellera que **du plutonium a été détecté à Morvilliers (Aube),** site qui est supposé ne contenir que des déchets à faible durée de vie (*).
- les conséquences des immersions de déchets radioactifs ne sont pas connues, et ne le seront peut-être jamais, mais elles sont possiblement de mise aujourd'hui encore, en

fonction de ce qui est **réellement** contenu dans les fûts.

- si les immersions de déchets radioactifs ont officiellement cessé, elles ont été remplacées par **des sites et projets de stockage et d'enfouissement** présentés à leur tour comme "*responsables*", "*sans danger*", "*maîtrisés*", ce qui relève à nouveau de **la plus pure tromperie**. On pense en particulier aux sites de **Soulaines-Dhuys** (Aube) près duquel le nombre de cancer est bien plus élevé que la normale (**), **Morvilliers** (Aube également) et bien sûr **Cigéo** (Bure, Meuse/Haute-Marne).

On rappellera enfin que les **installations nucléaires rejettent en continu, directement dans les rivières et les océans, et de façon hélas parfaitement légale, des quantités considérables de produits radioactifs (***) et chimiques (****)**, ce qui n'empêche pas de nombreux dirigeants industriels et politiques, ainsi que trop d'éditorialistes, de présenter le nucléaire comme *une énergie "propre" ou "verte"*, ce qui relève de la plus profonde ignorance ou de mensonges éhontés.

Extraits du document

Catégorie aveux :

p7 : *Ces déchets sont produits en très grande quantité dans de nombreux pays. Leur traitement et leur évacuation constituent un problème pour le développement de l'énergie nucléaire.*

Note de l'Odn : CQFD

p11 : *Le groupe d'experts a conclu que l'évacuation de déchets radioactifs solides au fond de l'océan Atlantique, à une cadence de l'ordre de 10 000 Ci/an, ne donnerait lieu qu'à des ingestions de radioactivité par l'homme inférieures de plusieurs ordres de grandeur aux valeurs maximales actuellement recommandées par la Commission internationale de protection contre les radiations*

(ICPR).

Note de l'Odn : bon appétit !

p23 : *Puisqu'il n'avait pas été possible d'obtenir, à des conditions acceptables, la couverture des risques très hypothétiques découlant d'une éventuelle récupération des déchets après leur évacuation dans la mer, les autorités des pays participants ont décidé d'assumer elles-mêmes la responsabilité de ces risques.*

Note de l'Odn : aujourd'hui encore, les activités et catastrophes nucléaires ne sont couvertes par aucune assurance... hormis l'argent public des pays concernés.

Catégorie "affirmations et faits ridicules"

p8 : *Les pratiques d'évacuation courantes ne doivent pas nous amener à léguer des problèmes déraisonnables aux générations futures.*

Note de l'Odn : c'est en quelque sorte l'aveu qu'il ne fallait pas et qu'il ne faut pas produire de déchets radioactifs !

p10 : *Certains déchets liquides [radioactifs, note de l'Odn] sont évacués au moyen de canalisations côtières, tandis que d'autres sont acheminés vers la mer par les canaux naturels que constituent les grand fleuves*

Note de l'Odn : on retiendra que, en 1957 comme aujourd'hui, pour l'industrie nucléaire, nos fleuves ne sont que **des "canaux naturels"** permettant de se débarrasser en continu de grandes quantités de produits radioactifs mais aussi chimiques, et ce hélas en tout légalité..

p12 : *La zone [de rejets des fûts radioactifs, note d'l'Odn] doit être choisie de façon que l'opération d'évacuation puisse être exécutée convenablement et **que l'on n'ait pas à supporter de charges financières déraisonnables** en raison de la distance à*

parcourir, de conditions météorologiques défavorables ou de difficultés de navigation excessives.

Note de l'Odn : on ne remerciera jamais assez l'industrie nucléaire de ne pas trop grever les ressources publiques par des mesures de sûreté assurément "superflues". On citera par exemple de nos jours la cuve du réacteur EPR de Flamanville, **défectueuse, mais validée tout de même par la prétendue "autorité" de prétendue "sûreté" nucléaire** car il aurait coûté des milliards de la remplacer par une autre correctement fabriquée..

p16 : *Les conteneurs doivent être conçus de telle manière que les produits qu'ils contiennent restent à l'intérieur pendant toute la descente jusqu'au fond de la mer.*

Note de l'Odn : c'est bien la moindre des choses ! En revanche, la plupart des fûts ont été éventrés au fil des années d'immersion...

p41 : *Les couvercles de plusieurs conteneurs belges se sont détachés au cours de leur manutention, mais il n'en est résulté aucun problème de contamination sérieux*

Note de l'Odn : toujours aussi blagueurs nos amis belges...

p42 : *ces fûts de boue devaient être manipulés et immergés en position verticale pour éviter les risques éventuels de contamination.*

Note de l'Odn : on note sur les photos du document que les fûts ne sont **aucunement immergés en position verticale**, ce qui n'empêche pas les "responsables" de se gargariser du prétendu "**succès de l'opération**" (qui consistait juste, faut-il le rappeler, à balancer des fûts par dessus bord, un authentique "exploit")

p69 : on notera que les "responsables" de l'opération ont exigé que le navire utilisé soit équipé de divers matériels : "*boussole magnétique efficace*", "*cartes appropriées*", "*sextant et chronomètre*", "*équipement radio émetteur-récepteur*" ...

Note de l'Odn : voilà bien de quoi attester de l'incontestable sérieux des responsables de ces rejets en mer...

p73 : *le responsable à bord devra "être d'un âge mûr (...), être agile, en bonne santé, et ne pas être sujet au mal de mer"*

Note de l'Odn : no comment...

(*) <https://france3-regions.franceinfo.fr/grand-est/marne/du-plutonium-dans-l-uranium-des-dechets-nucleaires-du-cea-de-moronvilliers-966299.html>

(**) <https://www.francebleu.fr/infos/sante-sciences/dans-l-aube-le-risque-de-cancer-du-poumon-est-plus-eleve-autour-des-dechets-radioactifs-de-soulaines-1528822885>

(***) Par exemple à Golfech :

<https://www.20minutes.fr/planete/2955935-20210119-tarn-garonne-rapport-epingle-banalisation-rejets-radioactifs-garonne-centrale-golfech>

(****) Par exemple au Blayais :

https://www.edf.fr/sites/groupe/files/2023-09/%5BBLAYAIS%5D%20-%20registre%20rejets%20chimiques%20-%20juillet%202023_0.pdf

[Vous pouvez aider l'Observatoire du nucléaire](#)